même que nous n'avons pu supporter la liberté de l'Angleterre.

Combien il était plus grand, plus digne, plus habile de se confier en cet homme de cœur et d'intelligence qui, le premier, avait mis la main dans les abus de l'administration romaine, et qui ne révoquait pas les concessions qu'il avait faites librement ?

Combien la France retirait de gloire de cette expédition entreprise dans un intérêt purement moral et religieux !

SPECTATEUR (de Dijon).—On essaiera peut-être de justifier cette lettre on ne le pourra pas. Pour notre compte, sans entrer aujourd'hui bien avant dans la discussion, nous demanderons seulement à M. Louis Bonaparte et à son ministère ce qu'ils répondraient si on venait leur proposer pour la France ce qu'ils veulent imposer au Pape. L'amnistie générale, dont on ne veut pas pour Paris, convient-elle mieux à Rome ? En 1846, Pie IX avait prononcé le premier une amnistie générale, on sait ce que cet acte de magnanimité lui a coûté.

UNION DE L'OUEST.—Malgré l'expérience de plusieurs siècles, et notamment du nôtre, les politiques parlementaires et journalistes ne veulent pas voir que le secret de nos destinées est dans la liberté ou la ruine de la papauté. Ce que nous ferons pour cette liberté nous profitera ; ce que nous ferons pour cette ruine nous écrasera. Cette vérité historique échappe à nos voltairiens conservateurs et révolutionnaires, puisse-t-elle ne pas leur être démontrée par de nouvelles et terribles catastrophes.

On lit dans l'*Assemblée Nationale* :

" Le Gouvernement doit savoir maintenant le déplorable effet produit à Rome par la lettre du 18 août ; il doit savoir de quel part sont venus les rapports qui avaient calomnié l'armée et l'administration militaire ; il doit savoir par quels motifs, après la publicité donnée à la lettre du 18 août, le général Rostolan a signé sa démission, demandé son rappel ; il doit savoir le jugement qu'il a porté sur cette lettre au point de vue de l'intérêt de la France, et la défense expresse qu'il a faite à M. Edgar Ney de la publier.

" Le Gouvernement doit connaître maintenant les regrets et les sympathies que laisse le général Oudinot dans l'armée, dans l'administration civile de Rome et dans le cœur du Souverain-Pontife.

" Le général Oudinot a rendu compte de sa mission, de la situation de nos affaires à Rome et à Gaëte. Il a été longuement question de la lettre du Président. L'approbation que le parti rouge, en Italie comme en France, a donnée à ce document, suffit pour le condamner et pour justifier l'impression douloureuse qu'il a produite dans les rangs du parti modéré. La joie de nos ennemis est à elle seule un enseignement.

" Il paraîtrait qu'à la suite d'explications de la part de M. le Président, la lettre ne doit pas être considérée comme pièce officielle, mais seulement comme l'expression d'une opinion personnelle n'engageant point, par conséquent, la politique générale du gouvernement français.

" Une note rédigée dans le sens de ces explications serait adressée au Pape et aux puissances intéressées dans les affaires d'Italie."

On lit dans le *Courrier français* :

" La démission de M. le général Rostolan est acceptée. Il sera remplacé, dans le commandement en chef de l'armée de Rome, par M. le général Randon. Mais ce remplacement ne sera pas immédiat. M. le général Randon, qui va se marier, a demandé et obtenu l'autorisation de ne partir que dans huit ou dix jours. M. le général Rostolan gardera son commandement jusqu'à l'arrivée de son successeur."

—Les journaux anglais s'occupent très longuement, depuis deux jours, de la lettre du Président sur les affaires de Rome. Leur joie est unanime : jamais la presse anglaise n'a montré un plus parfait accord. Ces bonnes feuilles protestantes ne soupçonnent même pas ce que c'est qu'un Pape. Elles voient déjà la papauté succombant sous le coup des humiliations énumérées dans la lettre de M. Bonaparte. Aussi sont-elles disposées à pardonner à la France l'expédition romaine et son succès, si la détournant tardivement de son but, notre gouvernement se mettait à l'œuvre pour réaliser le programme de Mazzini, programme qui, d'ailleurs, a toujours été celui de lord Palmerston. Le *Morning-Herald* a raison quand il dit que le Triumvirat romain et la Constituante avaient résumé depuis six mois tout ce que M. Louis Bonaparte demande aujourd'hui. Mieux valait laisser les révolutionnaires romains faire leurs affaires que de reprendre leur plan en sous-œuvre, après les avoir écrasés.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 9 OCTOBRE 1849.

Observations sur l'écrit de M. B ..... du comté de H....

(*Avenir* du 29 septembre.)

Suite.

Nous terminâmes nos observations de Vendredi dernier, en concluant que la dîme, en Canada, n'est pas plus élevée qu'il ne faut pour un clergé qui serait proportionné avec la population. Cette remarque qui nous semble d'une vérité incontestable, devrait, ce semble, modérer ces inconvenantes criailleries, qui sont devenues à la mode, dans certaines feuilles. Et en bien d'autres considérations auraient dû adoucir l'amertume de certains écrits contre ce qu'on s'est plu à appeler " un amer sarcasme à la pauvreté du pays."—On reproche avec envie aux prêtres Canadiens quelque superflu de revenu. Mais les Prêtres n'ont-ils pas droit, comme les autres citoyens, de recevoir quelque superflu, qui doit leur servir d'unique ressource dans les jours de leurs infirmités et d'une vieillesse hâtée par de pénibles travaux, qu'ils disent les satyriques de leur teint rosé ! A leur décès, ils laissent généralement à leurs familles leurs biens patrimoniaux, et l'on sait qu'ils disposent du reste en aumônes et autres bonnes œuvres. Où sont les exceptions à cette conduite, qui soient dignes d'être mentionnées ? Et y a-t-il le moindre lieu dans cette prévoyance pour les jours mauvais, quand on sait que le prêtre, devenu vieux et infirme, est délaissé de ses oreilles et qu'on ne songe même pas à lui faire un sort ? D'ailleurs, le superflu que possède le prêtre canadien, est-il le plus souvent autre chose qu'une indemnité exigée par la justice et la reconnaissance ?—Qu'on veuille bien réfléchir à ceci : Les Catholiques, en Canada, ne prennent pas, collectivement, le soin de faire étudier les élèves du Sanctuaire. Personne n'ignore que ce sont des familles particulières, la plupart appartenantes à la classe agricole, qui présentent à l'Eglise des Prêtres tout formés et pour les pays les fidèles n'ont pas respect sans de droit. N'est-il pas souverainement juste que ces prêtres indemnisent leurs parents, leurs frères et leurs sœurs, qui ont absorbé une partie de leur fortune et qui se sont condamnés même à de pénibles privations, pour pourvoir aux dépenses de 11 et 12 années d'études préparatoires à la prêtrise ? Assurément, les Canadiens n'ont pas plus le droit d'exiger que les pasteurs leur soient ainsi donnés gratuitement, qu'ils n'ont celui d'exiger que ces pasteurs, dont ils ne s'occupent plus quand ils sont malades ou infirmes, donnent en bonnes tout leur superflu, sans songer à leur soutien pour l'avenir. Prétendre avoir ce droit, ce serait, ce nous semble, penser d'une manière bien étroite : ce serait traiter le prêtre comme les premières notions des convenances et de la justice empêcheraient de traiter tout autre citoyen. Nous pouvons donc conclure, avec raison, que le clergé Canadien doit recevoir du peuple des revenus qui lui permettent d'acquitter des dettes de reconnaissance et d'économiser de quoi vivre convenablement dans la vieillesse ou les infirmités.

Nous croyons avoir abordé franchement la question, telle que l'a posée notre adversaire. Si nous avons fait connaître le faible de sa cause, nous n'avons pas, non plus, dissimulé ce que ses calculs pouvaient offrir de vérité. Que dans le Comté de Verchères, chaque Curé ait dû recevoir en 1844, en supposant la dîme exactement payée, la somme de 6,000 francs, l'un portant l'autre, c'est un avancé que nous croyons vrai. Mais, que s'en suit-il de là ? Qu'aucun esprit juste, d'abord, ne trouvera ce revenu exorbitant, pour les raisons déjà mentionnées, et pour d'autres considérations que nous développerons, s'il est besoin. Et ensuite, que la dîme dans les paroisses de ce Comté a été deux et trois fois plus considérable que dans une multitude d'autres paroisses, parce que la population y est deux ou trois fois plus forte.—Que veut donc dire M. B...., quand il parle de la dîme comme " d'un fardeau si pesant, que tous les peuples ont au moins essayé, s'ils n'ont pu réussir, à le secouer ?" Voudrait-il, par une ruse malhonnête, faire comprendre au peuple que la dîme regardée ailleurs comme un fardeau trop pesant, se payait sur le même pied qu'en Canada ? Il n'est pas possible que M. B..... ait voulu nous faire avaler ce moucheron ! Oh ! non ; pensons plutôt qu'il n'a pas fait choix d'un expression qui pût tradaire parfaitement l'excellence de ses intentions.

Nous passons maintenant à la seconde partie de la réplique de M. B....., c'est-à-dire, à ses *maximes*, comme nous sommes convenus de les appeler. Pour que les lecteurs apprécient plus exactement la portée de la leçon que ce Monsieur donne à la société, nous n'allons reproduire le passage qui la contient dans toute l'intégrité du texte. Le voici :

" Les richesses corrompent, et l'on sait ce qu'ont été dans tous les temps et dans tous les pays les clergés trop riches à commencer par les papes, surtout au moyen âge. Le clergé plus pauvre serait donc meilleur, et c'est parce que le fondateur de la religion chrétienne savait cela qu'il commandait à ceux auxquels notre clergé a succédé, les apôtres, de n'avoir ni or ni argent dans leurs bourses. " Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris." Matt. X. 9.

" Je puis citer en preuve de ce que je dis ici les clergés d'Angleterre, dont l'un, celui de l'Eglise établie, est largement rétribué, et l'autre, le clergé dissident, vit de son casuel et des contributions volontaires de son troupeau. Eh bien ! ceux qui ont visité l'Angleterre et des protestants mêmes vous diront quel est le plus moral, et le plus populaire de ces différents clergés. C'est le désir de voir jouir de cette popularité et de cette pureté le clergé canadien, et l'intérêt public seuls qui m'ont fait prendre la plume dans cette circonstance. Je veux des hommes publics indépendans, autant que possible, du pouvoir, et dépendans du peuple ; c'est pour moi je réclame l'abolition des dîmes, d'accord en cela avec les principes démocratiques, les principes de la justice et les paroles même de l'évangile."

Que ce rapprochement entre l'effet produit sur le clergé Anglican par les richesses du siècle, et le résultat que la dîme est destinée à produire sur notre clergé Canadien, est convaincant, foudroyant même ! Voici, en effet le raisonnement qu'il renferme. Le clergé Anglican, qui possède à lui seul autant de biens *que tout le clergé catholique du monde*, est devenu moins moral par l'excès de ses richesses (ceux qui creusent plus avant, ajoutent : et par bien d'autres causes qu'il suffit d'insinuer) : Donc les médiocres et honnêtes revenus du clergé Canadien sont propres à le corrompre. Après une telle conclusion, nous ne crierons pas, avec M. B. : *Wan lerous !* mais nous dirons : en voilà du *hum-bug !* C'est ainsi que des sophistes prétendent surprendre la bonne foi de tout un peuple. Canadiens, sachez-le donc, c'est sous des paroles aussi fallacieuses, que les ennemis que votre clergé s'est faits par sa noble conduite, veulent en venir à la mesure de se décharger, eux, du fardeau d'entretenir vos prêtres, pour vous en charger vous seuls qui tenez à la pratique de vos devoirs religieux. Voyez-vous comme on procède ? " Les richesses corrompent," dit-on : " le clergé plus pauvre serait donc meilleur" : le clergé dissident d'Angleterre, qui vit de contributions volontaires, est plus moral et plus populaire que l'autre ;" donc, pour voir le clergé canadien entouré de la même popularité, il faut lui soustraire son honnête moyen de subsistance. Les excessives richesses du Clergé anglican l'ont rendu moins moral : donc il faut réduire le clergé canadien à la mendicité en le mettant à la merci des rancunes de quelques individus qui désirent le ravaler.—Les richesses corrompent le clergé : donc il faut introduire le système des contributions volontaires, sous lequel Messieurs les abolitionnistes, au moyen de l'indifférence en matière de religion, s'exonéreront du fardeau de l'entretien du Prêtre, en le laissant porter à cette classe du peuple à laquelle ils s'intéressent tant, (!) et pour l'amour de laquelle ils prennent la plume par le temps qui court (!)—Nous n'ajouterons rien, pour aujourd'hui, à ces réflexions, si ce n'est d'affirmer que la suggestion de spolier l'Eglise du Canada de ses droits acquis, et de satisfaire par là ses ennemis de toutes sectes, de toutes races, et de toutes opinions, ne trouvera nul accès dans l'esprit sage et sensé de nos compatriotes. (*A continuer.*)

On lit dans le *Moniteur Canadien* :

"Il nous peine d'avoir maintenant à répondre à des journaux dont les armes favorites sont la *calomnie*, la *mauvaise foi*, le *mensonge* et la *proscription*. Cependant notre devoir de journaliste nous y force. Nous rougirons du pied, autant qu'il nous sera possible la *boue* et la *fange*, pour ne pas trop nous salir. . . . .

" Nous rougirions, et nous aurions peur de faire croire que nous avons été élevé dans les halles, si comme les *Mélanges*, nous salissions nos colonnes d'expressions comme celle-ci : *Crachons dessus—la bave de nos ennemis—bave d'un reptile impur—coup de pied l'on sait où*— et autres semblables. Nous n'appelons pas cela du style de carrefour, mais bien du style de presbytère. Au lieu de dire que nous avions injurié les oblats, les *Mélanges* aurait du répondre aux accusations que nous avons portées contre eux. Mais incapables de le faire, il fallait bien, en guisse de bénédiction, nous lancer une sainte calomnie par la tête....

"Nous rappelons aux *Mélanges* que nous lui avons demandé si la rédaction des *Mélanges* et le clergé en général, partageait l'opinion diabolique du *damné* N° 19, qu'il fallait appauvrir le pays pour le rendre moral. A cela les *Mélanges* n'ont rien répondu. Qui ne répond, consent, dit le proverbe. Or, nous appelons de nouveaux l'attention du peuple sur cette entreprise diabolique faite par quelques prêtres, sinon par tout le clergé, de ruiner le pays pour le rendre plus moral. C'est encore là de l'économie politique de presbytère !

" Les *Mélanges* appellent sur nous la proscription des *dévots* et des *ignorants*. Qu'ils prennent garde à eux, nous ne sommes pas seuls à écraser ; nous ne nous sommes pas engagés dans ces brûlantes discussions, sans y avoir été poussés, pour ainsi dire, par un *fort* parti de nos plus *respectables* compatriotes. Nous avons été étonnés, depuis le commencement de cette discussion, du *nombre* de gens qui partagent nos idées au sujet des prêtres. Tous n'attendaient qu'un organe pour l'appuyer ; et nous sommes sûrs de l'être. Quand bien même, ce qui n'arrivera pas, les *Mélanges*, par ces calomnies, parvien draient à nous porter un coup mortel, croient-ils que la cause serait perdue ? De nos cendres renaîtraient un journal qui serait d'autant plus fort, d'autant plus violent que nous aurions été plus persécutés. Il y aura des martyrs sur notre route, nous n'en doutons pas ; mais le parti démocrate leur élèvera des monuments en passant, et continuera sans sourciller sa marche lente et progressive vers les régions de l'avenir."

Bien qu'elle soit inutile, voilà notre réponse au *Moniteur Canadien* : " *Bave d'un reptile impur—coup de pied l'on sait où*, ne sont point des expressions que *nous-mêmes* ayons employées ; nous doutons fort que la dernière ait été lue dans nos colonnes.

Le *Moniteur* commet pour le moins une incorrection en prétendant nous rendre solidaires d'une phrase qu'il a soustraite à une lettre privée que nous ne connaissons pas. Nous pensons néanmoins pouvoir dire que l'auteur a dû attacher à cette phrase un sens particulièrement philosophique.

En répétant que le clergé se mêle de politique ; que les PP. Oblats, *autre sorte de Jésuites*, possèdent des propriétés et un moulin ; que, sans secours humain, le blé ne croît pas dans les forêts vierges ; que ces MM. des *Mélanges* ont été élevés dans des halles, etc..... le *Moniteur* nous prouve que nous ne devons pas lui répondre, si nous ne voulons paraître encore plus enfans que lui. Vraiment ce serait à qui mieux mieux. Allons donc !

Dimanche dernier à l'exercice de l'archiconfrérie du Cœur de Jésus, dans la Chapelle de St. Pierre, Faubourg de Québec, Monseigneur Demers, Evêque de Vancouver a donné l'instruction et le salut.

Le récit que l'Evêque Missionnaire a fait, dans cette circonstance, de ses courses Apostoliques et de leur résultat a vivement ému et intéressé l'auditoire en faveur de ces missions lointaines. Le prélat descendit de chaire sans avoir demandé aux fidèles réunis d'autre aumône que celle de leurs prières : mais le R. P. Léonard a annoncé qu'une quête allait se faire immédiatement pour les missions de Monseigneur Demers.

Cette fois encore, comme lors de la quête imprévue du R. P. Laverlochère pour ses missions de la Baie d'Hudson, les fidèles de St. Pierre ont donné le denier de la veuve en faisant l'aumône de tout l'argent qu'ils avaient sur eux.

Ce procédé est d'autant plus généreux de la part du R. P. Léonard, que la quête qui allait se faire en ce moment avait été annoncée dès le Dimanche précédent pour des besoins pressants de son Eglise. (*Communiqué.*)

Nous devons donner de justes éloges aux fidèles de la chapelle de St. Pierre ; leur générosité est d'autant plus digne d'intérêt qu'il ont dans ce moment de plus nombreux sacrifices à faire. Ce zèle et cette charité, nous l'espérons, ne manqueront pas de porter leur fruit.

Hier les RR. PP. Telmon, Soulerin, le frère Gélot Scolastique Oblat et un frère coadjuteur de la même congrégation, ont quitté le Canada pour se rendre avec Mgr. Audin, aux missions du Texas. Le R. P. Telmon avait adressé la veille aux fidèles de l'archiconfrérie, dans l'Eglise cathédrale, des paroles touchantes et pleines d'intérêt.

Nous insérons bien volontiers la communication suivante ; mais, nous nous croyons tout à fait justifiables quant au silence que nous avons gardé sur l'écrit de M. l'abbé Macquet. Ce silence nous semblait prescrit par la circonstance : libre à d'autres qu'à nous d'émettre leur opinion sur la démarche de ce monsieur.—D'ailleurs, le silence que nous garderions sur une correspondance insérée dans nos colonnes, n'est pas une preuve que nous nous rendions solidaires de toutes les expressions qu'elle renferme. Autrement, il nous faudrait en biffer scrupuleusement tous les mots qui ne seraient pas en harmonie avec nos idées. Ce procédé ôterait à nos correspondants une libre et convenable discussion. Et, l'observation que nous fesons ici, ne justifie nullement l'insertion des inconvenantes productions admises dans certains bureaux.

Scène Evangélique.

Tel est, MM. les Rédacteurs, le titre que M. l'abbé J. Macquet, donne à sa lettre publiée dans votre dernière feuille. Sans m'attacher à critiquer l'écrit de ce Monsieur, je me permettrai de regretter, avec plusieurs autres de vos lecteurs, que M. Macquet, dans le but " de ramener les questions politiques dans " leur vrai domaine de la charité, dans le do- " maine de l'Evangile," ait cru devoir censurer également le *Trépassé* de l'*Avenir* et le *Damné* de la *Minerve*.

Trépassé, en effet, non content de lancer contre le clergé actuel une triple bordée d'injures et de calomnies, a été fouiller dans les cendres des tombeaux, pour en faire sortir les ombres des prêtres et des pontifes les plus justement vénérés parmi nous, et les accuser de fautes et de crimes sans nombre. Il s'est fait le champion de l'irreligion et du nivellement *démocratico*-communiste, et a déclaré au clergé du Canada une guerre à mort. Son but en cela est évident : c'est de faire perdre aux prêtres Catholiques cette influence qu'ils possèdent avec tant de droit sur nos religieuses populations du Canada.

Cet écrivain-là, MM. les Rédacteurs, méritait les reproches et la censure de M. l'abbé Macquet et de tous les hommes bien pensants et un peu attachés à leur Religion. Mais pouvait-il, devait-il en être de même du *Damné* de la *Minerve ?* Cet écrivain-là, quelqu'il soit, devait-il être compris dans une même censure avec celui qu'il combattait et combat encore, au grand chagrin de *Trépassé* et de ses fidèles ? M. Macquet ne devait-il pas plutôt donner un mot d'éloge au *Damné*, qui consacrait ses loisirs à la défense des bons principes !

Mais non, dit M. Macquet : " Le Trépassé *reproche* au Damné l'abus des grâces et le Damné *injurie* Trépassé." En vérité *j'admire* dans cette phrase la douceur du mot *reproche* attribué à Trépassé, et la force du mot *injurie* attribué à Damné. M. Macquet aurait-il par hasard manqué de lire les écrits du Trépassé, et se serait-il contenté d'entendre parler *quelque part* des dialogues du *Damné ?* Si tel est le cas, je ne m'étonne plus de la *douceur* et de la *force* respectives des mots *reproche* et *injurie* dont il se sert plus haut. Mais s'il a réellement suivi lui-même la discussion et s'il a lu les articles en question, je ne sais plus comment expliquer les expressions étonnantes que j'ai remarquées plus haut.

Après ce qui précède, personne ne sera surpris de voir plus loin M. l'abbé Macquet continuer sur le même ton et donner à entendre que les deux adversaires et leurs partis respectifs ou les *camps* (comme il les appelle) sont également fautifs et blâmables. Il est bien vrai que d'un côté se trouve l'*Avenir* et de l'autre les *Mélanges Religieux*, d'un côté le *Moniteur* et de l'autre le *Journal de Québec*, là *Trépassé* et ici *Damné*, enfin à gauche l'irreligion et à droite les catholiques et tous les hommes bien pensants. N'importe, M. Macquet est d'avis qu'il faut les censurer également, et il se pose en médiateur. Je ne censure pas sa conduite, mais je la regrette, parce que j'aime à croire qu'en ce faisant, il n'a eu que d'excellentes intentions. Mais il devra bientôt, en y réfléchissant, s'apercevoir que son action n'est pas en unisson avec ses intentions, et qu'il a complètement manqué son but.

Je termine, MM. les Rédacteurs, en vous priant d'insérer la présente dans votre prochaine feuille. Ce sera fournir une occasion à M. l'abbé Macquet de s'expliquer, s'il le désire ; et d'un autre côté, vous vous trouverez en position d'émettre vous-mêmes votre opinion à ce sujet. Car, je vous l'avoue, plusieurs personnes sont convaincues que la lettre de M. Macquet devait être accompagnée de quelques commentaires de votre part, et que, si elle ne l'a pas été, c'est sans doute par une omission involontaire dans vos bureaux.

Croyez-moi, MM. les Rédacteurs,

FRANC-CŒUR.

6 octobre 1849.

Le siége du gouvernement.

Les journaux du Haut-Canada continuent comme les journaux du Bas-Canada, à agiter la question du siége du gouvernement. Les premiers voudraient tous avoir le siége de la législature et du gouvernement dans la ville de Toronto ; mais plusieurs d'entre eux, (et parmi ceux-ci se trouve le *Mirror* de Toronto,) ne *peuvent croire* que le gouvernement en vienne à une pareille détermination. Quant aux journaux de Montréal, ils sont tous unanimes à demander au gouvernement de ne pas éloigner de cette dernière ville le siége de la législature et de l'autorité exécutive. Enfin les journaux de Québec se contentent pour le moment d'enrégistrer les on-dits et les opinions de la presse du reste de la province, et ils ne semblent faire que bien peu d'efforts pour montrer combien il est avantageux pour tout le pays que le siége du gouvernement continue à être dans le Bas-Canada.

Il nous semble pourtant que dans ce moment où la question d'une translation du siége du gouvernement doit être décidée d'une manière ou d'une autre, la presse devrait faire connaître quels sont à ce sujet les désirs et les vœux de nos populations. Il est vrai que l'assemblée législative, avant de se séparer, a décidé à une majorité de cinq voix que Montréal doit cesser d'être la capitale du Canada, et qu'il faut user d'un système alternatif entre Toronto et Québec. Mais ce n'a pas été là une decision finale ; ç'a été plutôt une simple suggestion au gouvernement, ou encore, si l'on veut, une autorité que la chambre des députés a voulu fournir au ministère et sur laquelle il pût s'appuyer, dans le cas où il jugerait opportun et désirable généralement qu'il en fût ainsi.

Ainsi le ministère n'est nullement enchaîné par cette décision, et tout le monde doit s'en réjouir. Car, il faut l'avouer, la résolution de l'assemblée législative n'a été prise que sous le coup de récents évènements et sous des illusions qui ne se changeront jamais en réalités.

" Les épaules chargées d'une énorme quantité de viandes, je tâchai pendant ce voyage qui fut de 8 jours de me tenir bien uni à lui, ignorant le sort qui m'attendait à mon arrivée.

" Déjà quelques Sauvages qui nous avaient dévancés avaient répandu beaucoup de bruits sur moi. Dans le chemin, j'eus beaucoup à souffrir de ma nudité presque complette sous un froid très piquant ; je passais presque toutes les nuits en plein air, et, j'avais encore les doigts couverts de plaies qui se cicatrisèrent à peine au milieu de janvier.

" Dans le village, on me donna une petite peau pour ajouter au vêtement usé qui me couvrait. Ainsi à demi-vêtu, je parcourais les rues en conjurant le Seigneur de m'admettre un jour au nombre de ses saints, qui l'avaient servi autrefois *sous les peaux de brebis et les peaux de chèvres dans les afflictions et les persécutions, eux dont le monde n'était pas digne. Heb.* 11 37.

J'avais tous les jours sous les yeux des Sauvages bien habillés avec les étoffes et les vêtements qui se trouvaient en grande quantité dans nos bagages, tandis que le jour et la nuit je grelotais de froid. Mais c'était peu de chose. J'étais bien plus sensible à l'indigne profanation qu'ils faisaient des vêtements sacrés. Un d'eux s'était fait des mitasses avec deux voiles dont on se sert ordinairement à la messe, en changeant ainsi étrangement leur destination.

" Je puis dire avec vérité devant Dieu, de tout le temps qui s'écoula jusqu'au milieu de Janvier : *Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim, la soif, la nudité et les mauvais traitements ; nous n'avons point de demeures stables, on nous maudit et nous bénissons. On nous persécute et nous le souffrons. Nous sommes devenus comme les ordures du monde, comme les balayures qui sont rejetées de tous* 1 Cor. 4 11

Mes maîtres au retour de la chasse vers le milieu de janvier me donnèrent des peaux pour me couvrir un peu mieux ; mais un Lorrain qui vivait avec les Hollandais, apprenant ce que je souffrais m'envoya en présent un des vêtements qu'ils ont coûtume de vendre aux Sauvages. Ce fut un petit soulagement à ma douleur.

J'en reçus un plus grand d'une bonne vieille dont le fils unique avait péri il y avait peu de temps. Elle occupait un des premiers rangs parmi les siens (car la barbarie a aussi sa noblesse). Elle prit soin de moi, et le seigneur me fit trouver grâce devant elle. Tout cela n'était qu'une petite consolation dans de si grandes épreuves.

Cependant, quand je vis qu'on me laissait la vie, je m'appliquai à l'étude de la langue. Et comme les assemblées non seulement de notre village, mais de tout le pays, se tenaient dans notre cabane, je pus commencer à instruire les plus anciens sur les mystères de notre foi. Ils m'adressaient mille questions sur le soleil, la lune, et la figure que représente son disque, sur la circonférence de la terre, la grandeur de l'océan, le flux et le reflux des mers.

(*A Continuer.*)